

NUMERO : 2024-387

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT
CIVIL**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire en date du 05 juillet 2020,

Considérant l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés,

ARRÊTE

Article 1 : Madame **Déborah ISRAËL**, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, en l'absence du Maire et des adjoints, pour le mariage civil du **dimanche 08 septembre 2024 à 15h00**.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarcelles, le 23 juillet 2024

